

CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA PETITE COURONNE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 14 juin 2022

Objet : Aliénation de mobilier et approbation de la procédure de vente aux enchères

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Le mardi 14 juin deux mil vingt-deux à onze heures, le Conseil d'administration du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région d'Ile-de-France, dûment convoqué le 2 juin 2022, s'est réuni dans ses locaux 1, rue Lucienne Gérard à Pantin, sous la présidence de Monsieur Jacques Alain BENISTI.

Nombre d'administrateurs en exercice : 29

Etaient présents : Monsieur Jacques Alain BENISTI, Madame Sabrina ASSAYAG, Madame Jacqueline BELHOMME, Monsieur Fernand BERSON, Monsieur Pierre-Olivier CAREL, Monsieur Patrick De La MARQUE, Madame Catherine DESPRES, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Bernard FOISY, Madame Françoise KERN, Monsieur Philippe LAUNAY, Monsieur Philippe LAURENT, Monsieur Anthony MANGIN, Madame Aurore THIROUX, Monsieur Julien WEIL.

Avaient donné procuration : Monsieur Jean-Luc CADEDDU à Monsieur Anthony MANGIN, Madame Marie CHAVANON à Madame Françoise KERN, Monsieur Yves COSCAS à Monsieur Bernard FOISY,

Etaient absents et excusés : Madame Nadège AZZAZ, Monsieur Luc CARVOUNAS, Madame Christine CERRIGONE, Monsieur Jean-Christophe FROMANTIN, Madame Julie FOURNIER, Madame Rahnia HAMA, Monsieur Laurent LAFON, Madame Séverine MAROUN, Monsieur Frédéric MOLOSSI, Monsieur Igor SEMO.

Assistaient également à la réunion : M. Xavier BASTARD, directeur général, Monsieur Benoît HAUDIER, directeur général adjoint des concours, de la santé et de l'action sociale, Mme Diana DEVY, directrice déléguée chargée des ressources humaines et de l'emploi territorial, M. Laurent SALLET, secrétaire général.



Objet : Aliénation de mobilier et approbation de la procédure de vente aux enchères

Le Conseil d'administration,

Vu les articles L 2211-1, L3211-17 du Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu les articles L320-1 et suivants du Code du Commerce,

Vu l'article 27 du décret 85-643 du 26 juin 1985,

Vu la délibération n° 2009-58 du 30 novembre 2009, fixant la durée d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles,

Considérant l'intérêt pour le CIG de réaménager ses locaux et de vendre les mobiliers de bureau amortis,

Après en avoir délibéré,

Article 1 : **DECIDE**, à l'unanimité, d'aliéner le mobilier suivant :

- 206 fauteuils d'amphithéâtre fixes sans pied,
- 31 tables incurvées d'amphithéâtre avec pieds et fixations de fauteuils,
- 201 tables d'examen (type scolaire),
- 201 chaises d'examen (type scolaire),
- 34 fauteuils pivotants à roulettes, de salle de conseil,
- 14 fauteuils flexibles noirs d'accueil en similicuir de type POANG.

Article 2 : **DECIDE**, à l'unanimité, l'organisation et la réalisation de la vente aux enchères publiques de ces biens par l'intermédiaire de l'opérateur « agorastore.com ».

Article 3 : **DIT** que les recettes correspondantes seront inscrites au compte 775 Produits de cession d'éléments d'actif.

Le Président,



Jacques Alain BÉNISTI
Maire de Villiers-sur-Marne
Député honoraire
Président délégué du Conseil départemental du
Val-de-Marne

Annexe 1 : tableau d'amortissement

Caractéristiques	N° Fiche Immobilisation	Valeur d'Acquisition	Date d'acquisition	Durée d'Amortissement	VNC
206 fauteuils d'amphithéâtre fixes sans pied et 31 tables incurvées d'amphithéâtre avec pieds et fixations de fauteuils	FICHE RIVA	84097,00€	15-09-2003	12	0,00€
201 tables et 201 chaises d'examen (type scolaire),	2184/2003/00005	91037,61€	23-04-2003	15	0,00€
34 fauteuils pivotants à roulettes, de salle de conseil	2184/2003/0001	32607,34	20-03-2003	15	0,00€
14 fauteuils flexibles noirs d'accueil en similicuir de type POANG	2184/2008/0010	5236.69	30-05-2008	12	0,00€